



DGA de l'Administration Générale  
 Direction Adjointe du Budget  
 Service du Budget  
 0413312525

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
 DU 14 AVRIL 2026  
 SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
 RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : BP 2026 - Centre médico-psycho-pédagogique départemental.**

La Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, dans le cadre de la délégation Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le budget primitif (BP) du centre médico-psycho-pédagogique départemental (C.M.P.P.D) pour l'exercice 2026 présente les données suivantes :

Libellé	BP 2025	BP 2026	Evol. (%)	Evol. (K€)
<b>Recettes</b>	<b>2 659,7</b>	<b>2 866,5</b>	<b>7,8%</b>	<b>206,8</b>
Fonctionnement	2 659,7	2 866,5	7,8%	206,8
Investissement	-	-	ns	-
<b>Dépenses</b>	<b>2 659,7</b>	<b>2 866,5</b>	<b>7,8%</b>	<b>206,8</b>
Fonctionnement	2 655,6	2 862,9	7,8%	207,3
Investissement	4,1	3,6	-12,2%	-0,5

*Crédits réels, chiffres exprimés en milliers d'euros*

Ce budget présente une hausse des dépenses de 206,8 K€ eu égard aux objectifs d'activité fixés et à l'exigence de répondre à la demande de suivis thérapeutiques.

### **1 – La situation des recettes**

Les recettes réelles du budget annexe du CMPPD sont en progression de 7,7 %.

Les recettes réelles de fonctionnement intègrent une partie des résultats de l'exercice 2024 soit 76 491 €.

Depuis la signature du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'Agence régionale de santé (ARS) au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les produits de tarifications sont versés par dotation

annuelle globalisée.

La décision tarifaire n°171 en date du 2 décembre 2025 garantit au titre de l'exercice 2026 une dotation annuelle d'un montant de 2 592 074 €, dont des crédits pérennisés pour la nouvelle antenne située à Cabannes. Cette dotation est donc en augmentation de 5,4 % par rapport à celle allouée en 2025.

Les produits de l'ARS 2026, sont évalués à 2 722 557 €, en intégrant, entre autres, une dotation supplémentaire de 130 000 € pour le déploiement d'un projet de soins spécifiques auprès d'enfants à double vulnérabilité (partenariat CMPPD / direction des maisons de l'enfance).

La dotation du budget général correspondant au remboursement de frais de personnel est maintenue au plafond de 67 K€.

## **2 – La situation des dépenses**

L'augmentation du budget de fonctionnement est issue majoritairement des dépenses de personnel (+ 4,3 %) qui représentent 86 % du budget.

En effet, le CMPPD s'est engagé sur sept projets spécifiques (dont les prises en charge prévues pour les troubles du neurodéveloppement, les troubles du spectre autistique ou encore les psycho-traumatismes) et a conditionné le déploiement de ces actions au pourvoi des postes de médecins psychiatres dans les équipes de soin.

De plus, la nouvelle antenne de Cabannes nécessite également que soient embauchés deux agents à 0,5 équivalent temps plein.

La prévision tient compte également des autres mouvements de personnels ainsi que des mesures statutaires habituelles (promotions et avancements d'échelon, revalorisation des rémunérations ou surcoût des cotisations CNRACL notamment).

Malgré un calcul au plus près des besoins et un souci d'économie, les autres charges d'exploitation progressent très significativement (+ 41 %), l'ouverture, depuis août 2025, d'une nouvelle antenne sur la commune de Cabannes (13140) expliquant largement cette majoration : location du site, assurances afférentes, frais de nettoyage, déplacements de l'équipe dédiée...).

Les dépenses d'investissement s'affichent à 3,6 K€ en vue de l'achat d'un nouvel applicatif informatique.

## **3 – Les crédits d'ordre**

Ils se limitent à 3,6 K€ de dotations aux amortissements.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 14 AVRIL 2026**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : BP 2026 - Centre médico-psycho-pédagogique départemental.**

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

**Présent(s) :**

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Nouriaty DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Sébastien JIBRAYEL, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Yannick OHANESSIAN, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL, M. Ahmed HEDDADI.

**Absent(s) :**

Mme Sophie CAMARD, Mme Samia GHALI, M. Anthony KREHMEIER.

**Donne(nt) pouvoir :**

Mme Sabine BERNASCONI à M. Yves MORAINÉ, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, M. Frédéric COLLART à Mme Marine PUSTORINO, M. Sylvain DI GIOVANNI à Mme Agnès AMIEL, M. Gérard FRAU à Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI à M. Azad KAZANDJIAN, Mme Mandy GRAILLON à M. Martial ALVAREZ, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, M. Thierry SANTELLI à Mme Alison DEVAUX.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DU 14 AVRIL 2026**

**RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

**OBJET : BP 2026 - Centre médico-psycho-pédagogique départemental.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 14 avril 2026,  
le quorum étant atteint,  
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Vu la maquette budgétaire ci-annexée,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif (BP) pour l'exercice 2026 pour le budget annexe du Centre Médico-Psycho-Pédagogique départemental (CMPPD) ;
- de préciser que ce budget primitif est adopté, comme pour le budget général, sans vote formel, par groupe, selon la maquette budgétaire M22.

Adopte à l'unanimité

Pour : 45

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Nouriati DJAMBAE, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 10

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Magali GIORGETTI, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO, M. Ahmed HEDDADI.

Pour la Présidente  
du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation



Nathalie CAROLLO